

DOCUMENT DE TRAVAIL

REVISION DU DOCUMENT DE TRAVAIL : "LES BESOINS FINANCIERS DES MAISONS DE L'ORDRE"

(Révision demandée par la Commission Centrale – Roscrea 2016
p 23-24, vote 37)

Dom Armand Veilleux (Scourmont)
Mère Myriam Fontaine (Laval)
Dom Isidoro Anguita Fontecha (Huerta)

Ce document reprend essentiellement celui préparé pour le Chapitre Général de 2014, mais qui n'avait pas pu être étudié suffisamment à ce moment-là, par manque de temps. Une section a été ajoutée concernant la suppression de communautés.

L'objet de ce document de travail est de traiter des « besoins financiers » des maisons de notre Ordre. Il s'agira donc, dans un premier temps, de décrire ces besoins financiers et d'en expliquer l'existence. On se demandera ensuite comment et dans quelle mesure les maisons de l'Ordre répondent à leurs propres besoins financiers. On cherchera enfin comment il est possible d'organiser la solidarité permettant aux communautés de l'Ordre de s'entraider en ce domaine. De plus, le titre limite l'étude aux besoins financiers *des maisons* de l'Ordre et non à ceux de l'Ordre comme tel.

A – Qu'entend-on par « besoins financiers » ?

Qui parle de finance parle d'argent. Il s'agit donc de besoins en argent. Il n'est donc pas question ici d'aborder l'ensemble des questions liées à la gestion *économique* de nos communautés.

Si un monastère pouvait vivre en pleine autarcie, il n'aurait pas de besoin d'argent. Il produirait tout ce dont il a besoin, sans avoir à acheter ou à vendre quoi que ce soit. Cette situation est certainement de nos jours une pure utopie. Il pourrait être possible à un groupe de produire toute la nourriture dont il a besoin. Confectionner tous ses vêtements serait plus difficile ! À moins de vivre dans une situation primitive à l'extrême, il faudra toujours de l'argent pour acheter des choses essentielles que l'on ne saurait produire sur place.

De toute façon, les moines, depuis les débuts du monachisme, ont fabriqué des objets qu'ils ont vendus (ne fût-ce que des nattes et des paniers d'osier, comme dans les déserts d'Égypte au 4^{ème} siècle) afin de pouvoir acheter des livres et de répondre à leurs autres besoins essentiels. Les premiers Cisterciens, renonçant à vivre de dîmes et d'autres droits féodaux du genre, et développant de grandes étendues de terrain ont fait un usage très étendu du commerce.

Nous ne pouvons y échapper.

B – Quels sont nos besoins financiers ?

Demandons-nous, dans un premier temps, quels sont les besoins en argent d'une communauté monastique de nos jours.

Le besoin physique le plus fondamental est la nourriture. Une communauté devra toujours acheter une partie de sa nourriture, même si certaines communautés peuvent cultiver une bonne partie de ce qu'elles mangent. Même ces dernières auront besoin d'argent pour acheter des semences, des engrais (si elles ne sont pas totalement « bio »), ainsi que des instruments parfois très coûteux (comme des tracteurs) pour cultiver.

Il faudra bien construire le monastère, s'il s'agit d'une fondation et, dans tous les cas, maintenir en bon état celui où l'on habite. De nos jours, la mise aux normes des cuisines et des systèmes de sécurité incendie peut exiger beaucoup d'argent.

Quelle que soit la source des revenus de la communauté, qu'il s'agisse d'une entreprise agricole ou d'une petite industrie ou simplement de production artisanale, les besoins d'achat d'instruments de travail seront toujours considérables.

Les soins de santé, l'achat de médicament et les soins à apporter aux personnes âgées, surtout si elles sont grabataires pourront être très considérables. La vie liturgique demandera l'achat de livres liturgiques. Les exigences de la *lectio divina* et de la formation continue exigeront l'achat de livres de toutes sortes.

Enfin, dans le monde actuel, il n'est pas possible d'éviter d'avoir un moyen de transport. Et si l'on n'en a pas, il faudra dépenser l'équivalent en frais de voyage. Enfin, il ne faudra pas oublier de se munir de bonnes assurances (santé, incendies, responsabilité civile, voitures, etc.).

La question suivante sera : comment se procure-t-on l'argent nécessaire à la bonne marche de la communauté et pour répondre à tous ces besoins.

C – Quelles sont les ressources financières de nos communautés ?

La façon la plus traditionnelle et la plus normale de se procurer de l'argent afin de pouvoir acheter les objets dont on a besoin, est de vendre des objets que l'on a soi-même cultivés, fabriqués ou transformés. Dans le passé, au moins pour les monastères de moines, les principales ressources financières sont venues de l'agriculture. De nos jours, on a recours la plupart du temps soit à l'artisanat, soit à une industrie, petite ou de dimension moyenne. Quant à l'agriculture, là où elle a été maintenue, elle a pris des dimensions industrielles et exige des investissements souvent énormes en machineries.

Aucune de ces sources de revenus n'est simple à gérer et chacune pose des questions qui lui sont propres.

Ou bien l'on produit quelque chose déjà largement présent sur le marché.

On ne pourra alors résister à la compétition qu'en maintenant de hauts niveaux de qualité et un caractère très professionnel. La marge sera minime et il faudra produire de grandes quantités pour avoir un revenu suffisant. L'entreprise sera facilement amenée, ne fût-ce que pour survivre, à prendre de grandes proportions.

Ou bien on choisira d'offrir des produits exclusifs et de très grande qualité. On pourra faire sur ces produits une marge considérable et limiter la production, surtout s'il s'agit d'une marque connue depuis longtemps. Mais on s'adressera alors à une classe privilégiée de la population, capable de se permettre des choses à ces prix. Cela comporte une certaine question éthique.

On pourra aussi faire de petits objets d'artisanat sans grande valeur artistique ou autre, mais que les visiteurs achèteront facilement au magasin de la communauté, afin d'aider celle-ci. Il faudrait peut-être, en ces cas, considérer que l'on vit plus de charité que de son travail.

Même si c'est une voie peu exploitée dans notre Ordre, on pourrait aussi recourir à la vente de services, d'autant plus que le secteur des services est l'un des plus importants dans l'économie contemporaine. Ce pourrait être un service de comptabilité mis à la disposition des PME de la région, ou encore un service d'encodage de documents, si l'on est à proximité d'une ville universitaire, ou encore un service de traduction de textes.

Un service non négligeable et fort rentable pourra être la gestion d'une petite entreprise donnant du travail à plusieurs ouvriers ou ouvrières de la région et créant avec la population locale une synergie dont on pourrait facilement trouver un modèle dans la gestion des larges domaines cisterciens des premières générations de l'Ordre.

Nos Constitutions et notre document sur l'Administration Temporelle nous demandent d'avoir des réserves pouvant couvrir les besoins de quelques années en cas de difficultés. La bonne gestion de ces réserves est une autre source de revenu. Une telle gestion ne peut se faire cependant à la légère, si l'on ne veut pas mettre ses réserves en danger et si l'on veut respecter l'éthique financière.

À ces diverses sources de revenus s'ajoutent les pensions et les aumônes reçues. Là où les pensions correspondent à un droit acquis pour avoir travaillé durant un certain nombre d'années et avoir versé les cotisations exigées par la loi, ces pensions peuvent être considérées comme un « salaire différé ». Là où elles sont données automatiquement à tous à partir d'un certain âge, il faut plutôt les considérer comme des dons.

La question suivante consiste à savoir dans quelle mesure les communautés de notre Ordre réussissent à répondre à leurs besoins avec les ressources financières dont elles disposent.

D – Les ressources financières de nos communautés sont-elles suffisantes ?

Le document de travail préparé pour le Chapitre Général de 2014 était accompagné d'un questionnaire dont les réponses devaient éclairer la réflexion sur le sujet, aussi bien au sein des communautés que dans les Conférences Régionales et au Chapitre Général. Même si le nombre des réponses envoyées aux rédacteurs du document est peut-être insuffisant pour permettre une analyse scientifique poussée de la situation, ces réponses sont quand même éclairantes. Elles ont été communiquées en assemblée plénière au Chapitre de 2014, avant le très bref échange qui eut lieu en commission sur ce thème. Voici le texte de cette communication, telle qu'elle apparaît dans les Minutes du Chapitre Général (21^{ème} séance, page 150) :

La **première question** concernait les sources de revenus des communautés. Nous n'avions donné aucune liste de catégories, donc les réponses sont très très diversifiées : une partie assez importante de communautés, surtout en Europe, ont des revenus qui viennent des pensions C'est moins vrai en dehors d'Europe. Peu de monastères vivent de l'agriculture, encore quelques-uns mais ce sont des exceptions ; cependant l'agriculture demeure une source de revenus mais en général, avec un pourcentage très restreint. Les hôtelleries ne sont une source de revenus pour personne ; ça se joue entre 10 à 15 %, pour certains c'est rien. C'est plutôt considéré comme un service. Nous ne sommes pas des mendiants donc les dons représentent une partie très minime des ressources de la plupart des monastères. Donc le moyen principal pour la plupart de nos communautés est une petite industrie, un magasin, le travail des moines et des moniales. Cela représente 30 - 40% des revenus.

La question qui nous semblait la plus intéressante était : « Les revenus de votre travail couvrent-ils tous vos besoins essentiels ? Est-ce qu'ils vous permettent de répondre à des besoins extraordinaires ? à quelques-uns ou à l'ensemble ? » On entend par besoins extraordinaires, par exemple remplacer la toiture du monastère, une chaudière, mettre aux normes pour l'incendie, etc. Il y a quelques monastères, mais très peu, qui disent qu'ils n'arrivent pas à couvrir même leurs besoins essentiels. La plupart, presque la totalité de ceux qui ont répondu, disent qu'ils arrivent à couvrir leurs besoins essentiels, quelques-uns des besoins extraordinaires et à aider un peu les autres communautés. Personne ne dit que le monastère arrive à couvrir tous ses besoins extraordinaires.

La 3^o question concernait les réserves. Il est prévu dans les Constitutions, dans le Statut de l'« administration temporelle » que l'on doit normalement essayer d'avoir des réserves qui nous permettent de nous faire vivre quelques années au cas où toutes nos sources de revenus seraient taries pour une raison ou une autre. La plupart des communautés qui ont répondu ont des ressources leur permettant de vivre environ un an, parfois moins : 3 mois, 6 mois, 9 mois. Quelques-unes ont des revenus qui leur permettraient de vivre selon leurs calculs 5, 6 ou 8 ans. Une communauté nous dit qu'elle pourrait vivre pendant 25 ans, elle a sans doute un très bon portefeuille !

Ce sont des chiffres qui peuvent nous éclairer un peu. Je ne pense pas qu'on aurait pu faire analyser ces statistiques d'une façon très scientifique parce qu'elles ne sont pas assez complètes.

On peut évidemment se demander pourquoi la grande majorité des communautés n'arrivent pas à une autosuffisance totale et pourquoi un bon nombre ont un besoin récurrent d'aide extérieure.

Il y a en premier lieu des situations où le contexte économique régional, souvent à la suite de guerres, rend pratiquement impossible l'autosuffisance d'une communauté. Les moines ou les moniales ont beau produire des objets de qualité, il n'y a presque personne dans la région ayant les ressources nécessaires pour les acheter. C'est le cas actuellement de plusieurs pays d'Afrique. Le défi, pour ces communautés est de trouver un bon équilibre entre le partage de la précarité que vivent les populations qui les entourent et le recours aux autres monastères de l'Ordre pour les besoins essentiels, en particulier pour la formation

En beaucoup de communautés, sous toutes les latitudes, le problème est celui d'un manque de gestion rigoureuse, qui est souvent la conséquence de la diminution du personnel. Or, dans les temps difficiles que vit l'économie de nos jours, aucune entreprise de petite ou de grande taille ne peut survivre sans une grande rigueur de gestion. On pense souvent qu'en fabriquant tel ou tel produit on fera beaucoup d'argent. En réalité, c'est la rigueur de gestion qui fait qu'une entreprise est rentable, quel que soit le produit fabriqué. Aucune entreprise ne donne « automatiquement » de bons résultats ! **Et avant de se lancer dans une nouvelle activité économique, il est indispensable d'en étudier la rentabilité !**

Il arrive par exemple qu'on continue à offrir des produits qui ont fait vivre la communauté dans le passé, mais qui ne répondent plus au besoin du marché actuel, ou dont le coût de fabrication ne peut faire face à la concurrence qui fabrique en masse les mêmes produits à des prix très inférieurs à notre propre prix de revient.

E – Comment s'entraider dans cette situation ?

Nos Pères de Cîteaux, à l'époque de la rédaction de la Charte de Charité, ont eu le génie de mettre sur pied un système de solidarité entre les monastères de l'Ordre non seulement respectant, mais assurant l'autonomie de chaque communauté. Cette tradition est un aspect de notre patrimoine cistercien qu'il importe de préserver pour les générations futures, même s'il est souvent mis en question et en danger de nos jours. On pense trop facilement que lorsqu'une personne ou une communauté a besoin d'aide dans un domaine ou l'autre, elle n'est plus autonome ou elle l'est moins. La solidarité envisagée par la *Carta caritatis* avait précisément pour but d'assurer le maintien de la pleine autonomie à la communauté ou à la personne dans le besoin.

Au cours des âges, la solidarité entre les monastères cisterciens a joué en beaucoup de domaines. Il est souvent arrivé, tout au long de l'histoire, qu'une communauté aille se chercher un abbé ou une abbesse dans une de ses maisons filles ou dans un autre monastère de l'Ordre, sans que cela établisse aucun lien de dépendance à l'égard de la maison où on est allé chercher cette personne. Parfois c'est un cellérier, ou un père-maître qu'on s'est fait donner ou qu'on a emprunté.

La plupart des communautés ayant fait des fondations sont capables de s'occuper de celles-ci et de les aider dans le domaine matériel comme en personnel, même après que ces communautés ont atteint le statut d'autonomie. Lorsqu'elles ne le peuvent pas avec leurs propres ressources, elles se chargent en général de trouver de l'aide ailleurs.

Il reste cependant, comme expliqué plus haut, que de plus en plus de communautés de l'Ordre doivent faire appel à d'autres communautés, soit chaque fois que se présente un besoin un peu extraordinaire, soit même pour répondre aux besoins de tous les jours. Jusqu'à un passé récent toutes les demandes se sont faites directement, de communauté à communauté.

La principale difficulté rencontrée par les communautés le plus souvent sollicitées, est qu'en beaucoup de cas, elles savent qu'un simple don en argent ne résoudra pas le problème. Pour aider vraiment, il faudrait pouvoir analyser l'ensemble de la situation matérielle de la communauté requérante et offrir plutôt un audit ou des conseils en gestion qu'un simple montant d'argent. Mais une communauté individuelle ne peut guère se permettre d'être aussi intrusive dans la vie d'une autre. C'est pourquoi une Commission d'Aide a été créée au Chapitre Général de 2002.

La première fonction confiée à cette Commission d'Aide était précisément d'analyser les demandes d'aide présentées à certaines communautés et de donner leur avis aux communautés auxquelles ces demandes étaient faites. Il est en effet plus facile à une Commission élue à cet effet par le Chapitre Général de demander à une communauté requérante plus d'information, d'analyser les bilans des dernières années, l'état de la trésorerie et de l'endettement, etc.

Or il se fait qu'au même Chapitre Général, après avoir créé cette Commission d'Aide avec le mandat qu'on vient de décrire, il a été aussi décidé de créer une caisse d'entraide, et la gestion de cette caisse d'entraide a été confiée à cette même Commission. La conséquence a été que, pour la plupart des personnes de l'Ordre, le but de cette Commission est simplement de distribuer équitablement l'argent déposé dans cette caisse d'entraide, ce qui n'était pas la tâche première de ladite Commission.

Le but de cette Caisse d'entraide était de permettre à toutes les communautés de l'Ordre d'y déposer ou bien de fortes sommes ou bien l'obole de la veuve, selon leurs capacités. Le fait est qu'il n'y a qu'une minorité des communautés qui y cotisent – et une minorité qui diminue sans cesse en nombre. Et l'ensemble des sommes qui y sont déposées ne permet de répondre qu'à une partie plutôt restreinte des demandes d'aide présentées à la même Commission. Faut-il maintenir cette caisse d'entraide qui, finalement, implique un dédoublement des procédures de transfert de fonds et donc une multiplication des frais ? Si on trouve bon de la conserver il faudrait sans doute sensibiliser l'ensemble des communautés à y contribuer chacune selon ses possibilités.

Ce qui avait d'abord été proposé au Chapitre Général de 2002 était la création d'un fonds dont les revenus seraient utilisés pour aider les monastères de l'Ordre. La constitution de ce fonds n'a pas été acceptée par le Chapitre, et la création d'une caisse d'entraide dont la gestion fut confiée à la Commission d'Aide élue peu auparavant a été une solution alternative. Ce qui militait alors contre la constitution d'un tel fonds était que pour avoir les revenus annuels suffisants afin de répondre aux besoins des communautés, il aurait fallu un fonds très important de plusieurs millions d'euros ou de dollars, que l'Ordre n'était vraiment pas en état de créer. De plus, un tel fonds nécessitait des gestionnaires professionnels que l'Ordre n'a pas.

Peut-être pourrait-on s'inspirer en certaines régions de ce que fait en France la *Fondation des monastères*, qui reçoit des legs et autres dons, au nom de l'ensemble des monastères du pays et qui offre aux communautés un certain nombre de services spécialisés.

Malgré cette possibilité de recourir à des services extérieurs à l'Ordre, la question se pose toujours : comment mieux gérer l'entraide entre les communautés de l'Ordre dans le domaine économique ? Dans un passé récent, spécialement en certaines régions, on a su développer entre les communautés des synergies dans beaucoup de domaines, spécialement en ce qui concerne la liturgie et la formation. Malgré des réunions de cellériers en certains pays, peu a été fait pour développer des synergies dans le domaine du travail et de la gestion économique et financière de nos communautés. Et pourtant l'équilibre entre la vie spirituelle et le travail est une caractéristique essentielle de notre vie monastique bénédictine et cistercienne.

F – Synergies

Le Pape François dans plusieurs de ses interventions a souligné le caractère maléfique du système économique international qui crée la pauvreté tout en engendrant le gaspillage des ressources naturelles et humaines. Nous devons éviter de devenir trop facilement solidaire de ce système et peut-être travailler avec d'autres à la découverte et à la réalisation de solutions alternatives.

De nos jours il est devenu difficile pour une communauté de vivre uniquement de l'agriculture ; et à moins d'être une petite communauté vivant de l'artisanat, nos communautés cherchent en général leur ressources dans une petite industrie. Or le coût des machines, de nos jours, est tel qu'une industrie, même petite requiert parfois des investissements disproportionnés avec le chiffre d'affaire et encore plus avec le nombre de personnes qui y travaillent. Ne fait-on pas parfois des investissements sans tenir compte de l'avenir de la communauté ?

Il n'est pas rare que des communautés demandent, pour acheter des instruments de travail, des sommes que n'importe quel calcul de « retour sur l'investissement », dans le « monde réel » de l'économie, ferait considérer comme tout à fait disproportionnées, non rentables et non justifiées. Dans la situation difficile actuelle de l'économie de presque tous nos pays, de tels investissements posent une question éthique. Il est difficilement justifiable d'investir de grandes sommes d'argent dans des instruments de travail sophistiqués qui ne travailleront qu'à 10 ou 20% de leur capacité lorsqu'il y a tant de chômage autour de nous. N'y aurait-il pas lieu de chercher une plus grande coopération entre les monastères d'une même région (ou même de régions diverses) fabriquant des produits similaires. Cette même synergie pourrait aussi être établie avec des entreprises locales. (Exemple : sous-traitance de la fabrication du fromage par des communautés qui se limitent à faire l'affinage).

Nos Constitutions (*Avant propos, 1*) nous rappellent que le patrimoine spirituel que nous avons reçu des moines et des moniales qui nous ont précédés dans la vie cistercienne a trouvé son expression non seulement dans leurs écrits, le chant, l'architecture et l'art, mais aussi *dans la saine gestion de leurs domaines*. Il est important de valoriser ce travail indispensable à l'équilibre de tout le reste.

Si les premiers Cisterciens ont pu, en quelques générations, construire un grand nombre de superbes abbayes, et s'ils ont pu nourrir les foules de moines et convers venus peupler ces abbayes et répondre à tous leurs besoins matériels, c'est qu'ils ont su établir un réseau impressionnant de synergies. Chaque monastère, dont les membres, surtout les frères convers, étaient très nombreux, possédait plusieurs granges, dont le système et la gestion efficace changèrent le visage agricole de l'Europe.

De même, de nos jours, sauf l'exception de conditions locales tout à fait particulières, l'économie d'une abbaye ne peut survivre et demeurer rentable sans s'inscrire dans le contexte économique de la région immédiate et du pays. Beaucoup reste à faire en ce domaine. Les convers aujourd'hui n'existent plus dans nos communautés pour assurer le travail. Les mêmes personnes doivent tout assurer sauf dans les communautés qui gèrent une industrie importante et développée avec un grand nombre de salariés.

Pour la plupart de nos communautés un équilibre est délicat entre :

- L'investissement approprié et ajusté à la production
- L'équilibre du travail qui permet le temps pour l'Office, la *Lectio*, la prière.

Plusieurs de nos communautés ont hérité de structures matérielles devenues très lourdes pour des communautés plus restreintes en nombre. Certaines ont trouvé des solutions créatrices dans la restructuration de leurs édifices et dans la reconversion de leur propriété. Ces expériences mériteraient à être partagées. Les communautés ayant hérité d'édifices qui sont des trésors d'architecture doivent trouver comment poursuivre une vie monastique normale sans être écrasées par ces structures et établir avec les autorités civiles une collaboration dans le maintien et la gestion de la partie historique. Là aussi les expériences diverses méritent d'être partagées.

G – Fermeture de monastères

Quelques monastères de l'Ordre ont été fermés au cours des dernières années. D'autres le seront sans doute au cours des années à venir. Il serait sans doute nécessaire que l'Ordre élabore certaines normes à respecter dans ces situations, concernant la disposition des biens des communautés. Nous proposons ici quelques suggestions en vue de la rédaction de telles normes :

On peut se préoccuper avec raison des biens matériels, surtout des édifices, des communautés qui doivent fermer et qui n'ont pas les moyens suffisants pour gérer cette situation. En certains cas ces biens immeubles sont déclarés d'« intérêt culturel », et peuvent être une tentation pour l'Administration civile. En d'autre cas, ils ont été l'objet d'une « donation pieuse » ou bien le diocèse où se trouve le monastère montre un intérêt particulier pour qu'ils ne soient pas vendus et qu'ils deviennent la propriété du diocèse, puisqu'ils sont des biens ecclésiastiques.

Il est vrai que les biens des communautés religieuses sont des « biens ecclésiastiques », et qu'ils doivent donc servir à l'activité évangélisatrice et caritative de l'Église. Cela ne signifie pas cependant que lorsqu'un monastère est fermé, les droits acquis de ses membres disparaissent. Ces biens doivent même servir à répondre aux besoins de l'Ordre auquel appartient le monastère et aux communautés qui accueillent les membres de la communauté supprimée.

Il est évident que chaque cas est particulier et doit recevoir un traitement différent. Parfois les édifices ne sont pas particulièrement attrayants. En d'autres cas, ils n'ont pas d'intérêt culturel ou ecclésial, mais ils peuvent générer de grands bénéfices à cause de leur situation matérielle. En certains cas se présente une communauté religieuse nouvelle qui peut reprendre la tâche. Il se peut aussi qu'il n'y ait pas une bonne entente entre les parties intéressées. En certains cas il peut y avoir une exploitation économique importante réalisée par des laïcs employés du monastère. Etc.

Critères dont il faut tenir compte :

CIC c. 616 §1: En ce qui concerne les biens de la maison supprimée, le droit propre de l'institut y pourvoira, restant sauves les volontés des fondateurs ou des donateurs ainsi que les droits légitimement acquis.

CIC c. 123: Si une personne juridique publique s'éteint, la destination de ses biens et des droits patrimoniaux ainsi que ses charges, est réglée par le droit et les statuts ; en cas de silence de ceux-ci, ils échoient à la personne juridique immédiatement supérieure.

Ceci implique le besoin de légiférer à ce sujet.

- Tenir compte des désirs et des droits de la communauté qui est fermée, en ce qui concerne la destination de ses biens.
- Tenir compte du droit moral qu'on les communautés qui reçoivent les moines ou moniales d'un monastère qui se ferme à recevoir une partie de ses biens.
- Indiquer un pourcentage de ces biens qui devrait revenir à l'Ordre (Caisse d'entraide ?) pour lui permettre d'aider d'autres communautés en difficulté.
- Tenir compte des obligations qui peuvent être attachées à la fondation du monastère ou la volonté des donateurs (cf. c. 1300 et 1304). S'assurer s'il subsiste quelque type d'obligation liée à la fondation.
- Entendre l'évêque de l'Église locale et les propositions qu'il peut faire, tenant compte des besoins du diocèse, même s'il n'a pas de droit sur le monastère.
- Ne pas oublier la situation du lieu où se trouve le monastère qui est fermé et celle de la population locale.
- Clarifier le droit de supervision et d'évaluation de l'Ordre lorsqu'on veut donner ou céder le monastère à une autre institution ecclésiale, et cela sans attendre au dernier moment.
- Il convient d'avoir une vision aussi claire que possible concernant :
 - les titres de propriété de tous les édifices
 - la situation cadastrale
 - les droits patrimoniaux de l'État, surtout lorsqu'il s'agit d'un bien déclaré d'intérêt culturel.

Dans toutes les situations, la commission chargée de la fermeture du monastère doit tout mettre en œuvre pour appliquer cette législation qui reste à mettre au point

